

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	26	Absents représentés :	5
Présents	20	Absents non représentés :	1
VOTANTS			25

L'an deux mil quatorze, le 18 Février à 19 h 00

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 Février 2014, après convocation légale reçue le 12 Février 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pierre BLATIERE, M. Daniel BREMOND, M. Alain BRES, Mme Sabine CHAUVET, Mme Georgette DRAGONE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Nicole FABRE, Monsieur Pierre GABERT, Mme Lila HAMMACHE, Mme Françoise LAFAURE, M. Yannick LIBOUREL, M. Pierre MARGAILLAN, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie NIGUET, M. Claude PARENTI, M. Jackie PERRIN, M Jean-Michel VIDAL, M. Lucien STANZIONE.

Etaient Absents représentés :

M. Didier CARLE, (Pouvoir donné à Yannick LIBOUREL),
M. Jean-Louis FAREL, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
M Michel MUS, (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI),
Mme Nicole NEYRON, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),
Mme Annie ROUSSET, (Pouvoir donné à M. Lucien STANZIONE).

Etaient Absents non représentés :

M. Jean-Jacques EXBRAYAT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Georgette DRAGONE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Subvention 2014 au Hand Ball Club « Les Sorgues du Comtat »

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, explique que La Présidente du club de Hand « Les Sorgues du Comtat » a adressé au Président de la Communauté de Communes une demande de subvention pour l'année 2014.

Suivant les critères d'attribution tels qu'ils ont été définis, il est proposé d'accorder :

- 500 euros annuel au titre des frais de fonctionnement,
- 14 030.50 euros pour les frais des licences + la part versée à la fédération soit :
 - o 5952.00 € = 93 licences X 64 euros
 - o 8078.50 € = affiliation ligue + comité et frais d'engagement des équipes

Vu l'avis favorable de la commission vie communautaire, en date du 28 janvier 2014,

Le Conseil Communautaire, Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour le versement d'une subvention d'un montant de **14 550 euros** au Hand Ball « Les Sorgues du Comtat » pour l'année 2014.

AUTORISE le Président à verser cette subvention lorsque le Hand Ball Club « Les Sorgues du Comtat ».

PRECISE que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget 2014

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

